— La société le *Sport Hippique* vient de fixer la date de son carrousel annuel au deuxième dimanche de mai (11 mai).

Roncq. — L'auteur du délit de chasse que nous avons relaté, a pris la fuite en Belgique.

LILLE

Chronique des arts. — Le rapport de M. le comte H. Delaborde, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, sur les envois des pensionnaires de l'Académie de France à Rome en 1889, vient d'être publié. Nous en extrayons les passages suivants, relatifs aux œuvres de Edgar Boutry et Gustave Charpentier :

Sculpture. — M. Boutry (1re année). — M. Boutry a envoyé un bas-relief représentant, comme le petit tableau de M. Axilliette, l'*Amour et la Folie*, mais avec plus de grâce dans les intentions et plus de finesse dans l'exécution même. L'Amour, les yeux fermés, lance au hasard une flèche que dirige la main de la Folie, il y a là une composition ingénieuse, d'un aspect très agréable, et dans laquelle l'exécution des nus, surtout celle du torse de la Folie, révèle chez le jeune sculpteur un sentiment de la forme et un goût délicat. L'académie n'aurait donc que des éloges à donner à l'œuvre de M. Boutry, si l'abus des détails pittoresques ne laissait pas d'y nuire à l'unité du style qu'exige un bas-relief, si les têtes avaient plus de charme, enfin s'il n'y avait pas lieu de constater, quelque mollesse dans le dessin et dans le modèle de la figure de l'Amour.

M. Boutry, comme pensionnaire de 1re année, devait une copie en marbre, il a pris pour modèle le *Philosophe assis*, conservé au musée du Louvre. Un pareil choix n'était pas en réalité conforme aux prescriptions du règlement, qui porte que l'original à reproduire devra être un de ceux que possèdent les musées de Rome ou tout au moins d'Italie ; mais cette réserve, une fois faite, l'Académie ne peut qu'apprécier à sa valeur l'exactitude avec laquelle la copie exécutée par M. Boutry rend le caractère et les formes du modèle.

Composition musicale. — M. Charpentier (1re année). — L'œuvre de ce pensionnaire, œuvre essentiellement symphonique, malgré l'emploi accessoire des voix, comprend quatre parties très importantes, intitulées : *Enthousiasme, doute, impuissance, ivresse*.

Ce qui frappe tout d'abord dans la composition de M. Charpentier, c'est la conception poétique et l'intelligence originale du sujet. On peut, il vrai, et l'on doit regretter ici une surcharge de détails, qui complique inutilement l'expression de la pensée et du sentiment ; mais si l'œuvre est par trop touffue elle n'en révèle pas moins chez le jeune compositeur un fonds d'inspirations et de talent que le temps et la réflexion ne manqueront certainement pas de dégager des complications qui l'encombrent.

La seconde et la quatrième partie surtout, de l'ouvrage dont il s'agit, se recommandent, l'une par la conduite habile et l'expression intéressante de l'idée l'autre par l'entrain avec lequel est traité le tableau musical d'une fête populaire et par le contraste de l'idéal poétique avec l'image de la réalité vulgaire, intentionnellement poussée jusqu'à la trivialité.

La première et la troisième partie, au contraire, malgré la valeur musicale qu'il est juste d'y reconnaître, pèchent par un excès de vague et par une incohérence regrettable, ainsi que par la disproportion et la prolixité.

En somme, malgré ses imperfections, l'envoi de M. Charpentier est remarquable et, sans contredit, l'un des plus intéressants que l'Académie ait reçus depuis plusieurs années.

Distinctions honorifiques. — Le *Journal officiel* publie une liste de récompenses accordées sur la proposition du comité consultatif d'hygiène publique de France, aux personnes qui se sont distinguées par leur participation dévouée, aux travaux des conseils d'hygiène publique et de salubrité pendant l'année 1889.

Un rappel de médaille d'or est décerné à M. Faucher, ingénieur en chef des poudres et salpêtres à Lille, et une médaille d'argent est décernée à M. Thibaut, inspecteur de la salubrité du département du Nord.

Une attaque nocturne à St-André. — Dans le courant de la nuit de dimanche à lundi, vers minuit, Henri Philippo, haleur de bateaux à Deûlémont, a été victime d'une attaque nocturne, sur le chemin de halage, entre le pont de Saint-André et l'écluse de Sainte-Hélène, le long du canal de la Moyenne-Deûle.

Cet homme avait amené dans la journée de dimanche, au quai de la Haute-Deûle, près le Jardin-Vauban, un chaland chargé de charbon, qu'il devait conduire à Frelinghien.

Quand le bateau fut amarré, Philippo conduisit son cheval à l'écurie de l'estaminet de la *Couronne* tenu par Druelle-Filleule, aubergiste, à l'angle de la rue d'Armentières et de la rue Solférino.

Philippo avait déclaré à M. Druelle qu'il coucherait chez lui, et que le lendemain lundi il repartirait avec le cheval.

Puis, pour passer sa soirée, il fit plusieurs parties de cartes avec son bâtelier, à qui il prêta cinq francs.

Vers onze heures du soir, sans aucun motif, il déclara qu'il payait l'écurie de son cheval et qu'il partait à l'instant, voulant aller coucher à Deûlémont.

Philippo régla son compte avec une pièce d'or de 10 francs, puis il passa le pont de la Citadelle, traversa l'allée des Marronniers et c'est en voulant aller rejoindre le canal de la Basse-Deûle au Treu de La Madeleine, qu'il fut attaqué par des individus qui lui cherchèrent chicane. Pendant que l'un de ces malandrins arrêtait le cheval, l'autre se jetait sur le cavalier et le frappait avec un instrument contondant.

Philippo reçut au-dessus de l'œil droit, un coup d'une telle violence, qu'il tomba évanoui sur le sol.

Philippo n'a pu distinguer l'instrument avec lequel on l'a frappé et il n'a pu reconnaître ses agresseurs, le lieu étant très obscur et les becs de gaz de Saint-André, n'étant jamais allumés une fois la retraite sonnée et encore quand ils le sont avant.

Ce n'est que vers deux heures un quart, que des jeunes gens MM. Dumortier et Duthilleul, passant en cet endroit, l'aperçurent et le transportèrent au poste militaire du Petit-Paradis.

Là, le chef de poste, le brigadier Baudin, du 1er escadron du train des équipages, fit réchauffer le blessé et lui procura les premiers soins.

Philippo fut très longtemps pour revenir à lui, il était paralysé par le froid ; ce n'est qu'après un certain laps de temps, qu'il put déclarer qui il était et ce qui lui était arrivé, il se plaignait de douleurs à la jambe gauche.

Ce haleur a déclaré qu'on l'avait volé, car l'on n'a retrouvé sur les lieux, ni sa bourse, ni l'argent qu'elle contenait.

Lundi, vers huit heures du matin, Philippo s'est présenté devant M. Perlet, commissaire du 1er arrondissement, à qui il a déclaré les faits rapportés plus haut.

Une enquête a été immédiatement ouverte et plusieurs personnes ont été entendues hier après-midi.

On est à la recherche du cheval de Philippo.

AVIS AUX INDUSTRIELS
ET AUX INÉGOCIANTS

On vient de mettre en vente aux bureaux du *Journal de Roubaix* et du *Bulletin des Laines* un tableau dans lequel ont été réunies des statistiques très intéressantes pour le commerce et l'industrie de la laine.

Ce tableau se complète par des graphiques présentant les fluctuations des cours, non seulement de la laine brute et du peigné Buenos-Ayres, mais aussi de la blousse.

Cette dernière partie embrasse une période de quatorze années et a été dressée sur les indications de l'un de nos meilleurs courtiers. C'est un travail unique et très utile à consulter.

PRIX DU TABLEAU DE STATISTIQUES : 2 fr.

[Ce prix est réduit à un franc] pour les abonnés à la grande édition du *Journal de Roubaix* et au *Bulletin des Laines*.

Le tableau collé sur toile coûte 1 fr. 50 en plus

CONCERTS & SPECTACLES

Le concert des sapeurs-pompiers s'annonce comme devant être très brillant et nul doute que nos concitoyens ne se rendent en foule à l'Hippodrome mardi prochain.

Indépendamment de la troupe et de l'orchestre du Grand-Théâtre, Mlle Salembier, notre concitoyenne a promis son gracieux concours, M. Alix, lui-même, se fera entendre dans différents monologues, dont un très dramatique et d'un grand effet, qui a non *les Pompiers*, pièce de circonstance, composée par Paul Burani.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Exposition internationale « A Pandore, » à Roubaix. Voici les noms du jury pour cette intéressante exposition : 1° M. Hansenne, de Verviers ; le grand amateur si connu. 2° M. L. Lamotte, de Mouscron ; 3° M. Louis Lefebvre, de Tourcoing.

Ces noms sont la certitude de jugements les plus impartiaux, ils ont du reste été acclamés à l'unanimité par le Comité directeur — de la Fédération Roubaisienne et du Cercle Union. Les inscriptions abondent toujours de toute part et l'on commence à craindre que le nombre de loges soit insuffisant il doit en rester encore 82, néanmoins l'on inscrira jusqu'à extinction complète, soit jusque samedi à 1 heure. Le jury commencera à 2 heures 30.

COUR D'ASSISES DU NORD

Présidence de M. le conseiller DESTICKER

Ministère public : M. BLONDEL, avocat-général

Audience du mardi 4 mars

L'AFFAIRE CAUCHY

Assassinat et vols qualifiés

ASPECT DE LA SALLE D'AUDIENCE

M. Henri Robbe, filateur à Tourcoing, est l'un des jurés de l'affaire. D'autre part, en raison de la longueur des débats, il est adjoint au jury un juré supplémentaire.

Un détachement d'infanterie de ligne a été requis par M. le président, pour maintenir l'ordre. Les accusés sont séparés sur leur banc, par un gendarme. Ils ont été conduits au Palais isolément. Pendant l'interrogatoire de chacun d'eux, l'autre fut emmené hors de la salle d'audience.

Des places sont réservées pour les 55 témoins à charge et les 4 témoins à décharge.

Derrière la cour, on aperçoit des magistrats du tribunal de Lille. Sont également présents, en outre de celui du *Journal de Roubaix*, les représentants de la *Dépêche*, de l'*Echo du Nord*, du *Réveil du Nord* et du *Progrès du Nord*, de l'*Echo douaisien*, du *Journal de Douai* et de l'*Avenir d'Arras*.

Les défenseurs sont Me Plouvier, du barreau de Douai, et Leblond, du barreau de Lille.

INTERROGATOIRE DES ACCUSÉS

Ce long interrogatoire a duré jusqu'à 4 heures] un quart.

Cauchy a les cheveux grisonnants et coupés courts, le visage complètement rasé. Il a mis une cravate blanche. Son buste est sanglé dans une redingote noire. Son aspect a quelque chose de celui de certains ministres protestants.

Il n'est ni docteur comme il le prétend, ni même licencié, mais seulement bachelier en droit. Il a dit que son père fut président d'un tribunal : il s'agirait maintenant d'un président de consistoire.

Il a passé quelque temps en Allemagne comme précepteur dans une maison bourgeoise. Il écrivit à la fille Malbrun, de lui envoyer deux blagues pour qu'il les offrit à ses maîtres. Il ajoutait : « La boite » devra contenir un billet rose, avec ces mots très bien » écrits : Quatre demoiselles nobles de Lille (du genre » de sa coacusée) qui protestent contre les insultes » faites à Paris, par la canaille, au drapeau allemand, »

Cauchy, interrogé au sujet de cette lettre, finit par prononcer, en hésitant, cette phrase antipatriotique: « Jamais le drapeau français n'a été insulté devant » moi, en Allemagne, tandis que j'ai vu le contraire ici. » (Murmures dans l'auditoire.)

L'accusé se montre, au contraire, habile dans la discussion des charges de l'accusation. Il parle beaucoup, mais n'affirme guère. Il croit, il pense, il ne se souvient plus exactement. Ses réponses sont fuyantes, échappent à la précision.

Il ne soutient plus qu'il est certain de ne pas avoir quitté Lille, le 29 aout. Il est allé à Haubourdin, avec Delporte, à cette époque, ce jour là ou un autre. Il reconnait ensuite la promenade de cabaret en cabaret; il conteste seulement un certain nombre de détails, il en explique d'autres.

Il prétend être parti du dernier estaminet, bien après ses compagnons. Il est rentré tout droit à Lille, sans les revoir, et la fille Malbrun, de son côté, déclare avoir, à un endroit déterminé, quitté son ancien maître Delporte.

Cette fille a déjà subi trois condamnatious pour filouterie, escroquerie, ou abus de confiance.

TÉMOINS

On a entendu aujourd'hui une trentaine de dépositions. Une femme a excité l'hilarité de l'audience, en montant sur la chaise des témoins, préparée pour qu'ils puissent s'asseoir.

Nous n'analyserons pas, un à un, ces témoignages. Il importe cependant d'y puiser, ainsi que dans l'interrogatoire, quelques renseignements nouveaux.

Les 20 à 25,000 fr. de fortune de Delporte étaient en rentes sur l'Etat et en obligations de Lille et de Bruxelles. Celui-ci avait pour ses titres, des cachettes, mais tout indique que, le 29 août il comptait rentrer le jour même.

Le 28, la fille Malbrun confiait au contraire sa petite fille à une femme, jusqu'au surlendemain, sous prétexte d'un voyage à Saint-Omer.

A Haubourdin, au café de l'*Ermitage*, elle déclara que Delporte donnerait plusieurs milliers de francs à Angèle Mastaing, si celle-ci lui convenait et voulait rester avec lui, toute sa vie. Elle cherchait à obtenir elle-même 10,000 fr. et à savoir où Delporte cachait ses valeurs. Comme Angèle Mastaing s'étonnait de cette curiosité, elle prétendit agir dans l'intérêt de cette dernière, future héritière « du vieux », et pour le cas où celui-ci viendrait à mourir subitement.

Delporte était tellement ivre que, devant l'estaminet Dumetz, il se forma un rassemblement. Cauchy, se faisant passer comme étant de la haute police, menaça la cabaretière d'un procès-verbal. M. Chéri Dumetz, négociant à Lille, présent à cette scène, eut à ce sujet, une discussion avec l'accusé.

Le 30 août, Cauchy et Marie Malbrun furent aperçus rentrant à Lille, à six heures du matin. Ils prétendent qu'ils venaient de Ronchin, s'y étant rendus pour opérer un recouvrement. Suivant l'accusation, ne serait-on pas plutôt allé de nouveau à Bouvines, pour chercher après les valeurs ou l'argent de la victime?

Le soir, Cauchy est arrêté. Alors, une fois encore retournée à Bouvines, la fille Malbrun aurait demandé, en rentrant à Lille, à monter dans une carriole; elle aurait dit revenir de Cysoing, être exténuée de fatigue, avoir passé la nuit à veiller un mort.

Suivant les accusés à l'instruction, Delporte avait encore été rencontré à Lille, le 31. Marie Malbrun aurait dit à des codétenues qu'elle le soutiendrait toujours, car elle voulait sauver Cauchy et établir que Delporte vivait encore après l'arrestation de celui-ci. Dans le même but, elle aurait demandé à une fille de déclarer avoir passé une nuit avec la victime. Elle aurait enfin manifesté l'intention, si elle était poussée à bout, de prétendre avoir été violentée par Delporte, sur le bord du canal, et l'avoir poussé à l'eau.

A partir du 1er septembre, elle aurait parlé à divers individus, d'aller chez son ancien maître, crocheter une serrure et un meuble. Elle aurait ajouté que celui-ci s'était noyé et pourtant le cadavre n'était pas encore retrouvé.

Un de ces individus l'aurait accompagnée à Wazemmes, où furent achetés, à un marchand de ferailles, divers outils et notamment un ciseau à froid. Elle aurait, dès lors, recommencé ses excursions à Bouvines et, passant devant une pâture, elle l'aurait désignée comme l'endroit, où avaient été jetées les clefs de l'homme qui s'était noyé.

Le 3, toujours dans la même commune, elle fait un voyage avec une jeune fille. Elle serait allée frapper à la porte de Delporte, pour faire croire que, selon elle, ce dernier était encore vivant.

Mais, le soir, ce serait avec un nommé Bloin qu'elle repartit. Ce dernier serait resté sur la route. Pendant ce temps, elle aurait cassé un carreau et pénétré dans la maison de la victime.

Ultérieurement on constata l'effraction d'une commode, l'ouverture d'un tiroir avec un ciseau, la disparition de valeurs. Quant à Blain, comme le dit l'acte d'accusation, elle l'aurait invité à déclarer qu'il était présent, lorsque Delporte était tombé à l'eau et avait péri, malgré les efforts faits par elle et par Cauchy pour le sauver.

Nous saurons demain si les dépositions viennent confirmer ces derniers détails. Demain, en effet, les débats continueront.

Nouvelle encre électrique à copier sans mouillage, simple, rapide, économique. — Huitième de bouteille, 0 fr. 90; quart de bouteille, 1 fr. 75; demi-litre, 3 fr.; litre, 5 fr. — Librairie du *Journal de Roubaix*. 21710-43733

La souscription Faidherbe. — *Comité Roubaisien.* — Voici les 97e, 98e, 99e, 100e, 101e, 102e, 103e et 104e listes :

97e liste. — Fédération colombophile roubaisienne, 100 fr. — (Etablissement Cocheteux et Vandenbroucke) Ch. Vandenbroeck, Ed. Lesaint, chacun 2.00. A. Voreux, 1,00. L. Vercrayssenne, 0.15. Noé Beaujean, L. Tavernier, F. Marret, Adolphe Verborg, chacun 0,50. F. Gonce, Florquin, J. Delecluse, Henri Delcroix, Arthur Vanrobaeys, chacun 0.10. L. Renard, 2,00. Total, 109,65. Listes précédentes, 9.522,02. Total général, 9.631 fr. 67.

98e liste. — Filature Gustave Legrand. — Gustave Legrand, Alfred Legrand, chacun 5 fr. Alphonse Bonnier, 1 fr. Jean Vandeneynde, Emile Pronvost, chacun 0,50. L. Vanandenarde, Th. Dufermont, chacun 0,20. Marie Bonte, 0,10. Adèle Bernard, 0,20. Alphonse Pollet, 0,50. Jules Debrugue, Ed. Rouillarts, chacun 0,20. Julien Decottignies, 0,50. Séraphin Masurel, Philomène Catel, Louis Lorthiois, Rosalie Roussel, chacun 0,25. Julien Vermeulen, R. Delplanque, 0,30. J.-B. Debarge, 0,50. Alexandre Sturbaut, 0,30. Joséphine Barbieux, 0,25. Julien Delneufcourt, Jules Baudin, chacun 0,60. Henri Lorthiois, 0,25. L. Wartelle, 0,10.

Joséphine Bodoux, 0,20. Alphonse Samaille, 0,25. Désiré Desreux, Joséphine Vanleynseele, chacun 0,10. Dieudonné Vanhoecke, Adolphe Lodewych, chacun 0,30. Clémentine Debuigne, 0,10. Laure Fassiaux, 0,25. Jean Desrousseaux, 0,30. Céline Deltombe, 0,25. J.-B. Vaneste, 0,15. Marie Fassiaux, 0,25. Séraphin Lenne, 0,15. Jules Desrousseaux, 0,50. Anaïse Catel, 0,20. Napoléon Cornille, 0,25. C. Vanderbrugghen, Coralie Beuscart, chacun 0,10. B. Bartholomans, 0,50. Henri Delcourt, Mélanie Willebrouck, Arthur Watteau, chacun 0,10. Irma Watteau, 0,50. Eugénie Leconte, 0,20. Désiré Vermasse, 0,50.

Victor Vermasse, 6,50. Julienne Vandersonque, Sophie Lambert, Flore Delbart, Zélie Ballet, Cécile Lamblin, App. Dransart, Marie Wartelle, Zélie Dekeser, Julienne Turpiu, Clara Lefebvre, Charlotte Robbe, Célina Mullet, Clémence Kestello, Louise Marescaux, Pauline Savary, chacun 0,25. Hélène Bataille, 0,50. Zoé Vanoudenarde, 0,30. Adelaïde Vandenbore, Maria Haugedé, Elisa Delplanque, Elise Noël, chacune 0,25. Palmyre Lezy, 0,30. Sidonie Verloigne, Adèle Vandenbrouck, Ph. Vandenbrouck, Zulma Mahien, chacune 0,25. Marie Lelioück, Maria Vilette, chacune 0,15. Adèle Savary, 0,25. Un anonyme, 5,00. Total 36 fr. 85. Listes précédentes, 9631,67. Total général, 9668 fr. 52.

99e liste. — Maison César Truffaut. — Paul Rachez, Henri Nuyts, chacun 1 fr. Louis Deltour, Louis Leblanc, Louis Desreumaux. Victor Vermesch, chacun 0,50. Louis Glorieux 1 fr. Jules Fleury, Auguste Nuttin, Rosalie Barbieux, chacun 0,50. Hermance Deplonque, Auguste Tellier, Charles Vanthomme, chacun 0,20. Alphouse Stalens 0,52. Louis Duthoit 0,50. Jules Thérin, Jules Steux, Floris Desreux, chacun 0,20. Société financière l'« Alliance » : Gauthier 3 fr. 50. Guyot 0,50. F. Bossut 0,50.

A. Duvinage, 1. Nys, 0,25. D. Buysse, 0.50. Illisible, Turbelin père, chacun 0,50. Delannoy père et fils, 3. Gombert, Barthélemy, chacun 1. G. Poudre, 0,50. Duponcheel, G. G., chacun 1. Frère Jean, 2. Total 25,47. Listes précédentes 9.668,52. Total général 9.693,39.

100e liste. — Etablissement E. Degrave, fabricant de caoutchouc. — E. Degrave, 10 fr. D. Rivelois, 2. V. Debuquoy, 1. Pierre Graux, 0,50. Wyckaert, 0.10. A. Delbart, H. Oooms, Swyngedouw, ch. 0,40. Vallers, 0,25. Deleu, 0,50. Waleyn, 0,20. A. Maes, 0,25. Mlle Césarine, 0.20. Narcisse Lejeune, 0.30. Vankersbilck, D. Desagre, ch. 0.50. Honoré, 0.10. Spanhow, Degranled, chacun 0.25. Malvina, 0.20. Lecoin, 0.50.

Adolphe Delcour, 0,25. G. Desoutter, 0.50. Ange Lecoin, Louis Lepers, Delfosse, Joseph Brunin, V. Maes, Arthur ...., chacun 0,25. Fauvarque, 0,10. Marcourt, 0,50. Bruno, L. Lavoine, chacun 0,25. — Total : 22.45. — Listes précédentes : 9,692,99. — Total général : 9,716,44.

101e liste. — Imprimerie du *Journal de Roubaix* : Alfred Reboux, 20,00. Alfred Messiaen, Joseph Petit, Pierre Kilem, chacun 2,00. Henri Carton, Cointrelle, Léon Verdoncq, chacun 1,00. Madame Preux, Paul Bou, chacun 2,00. Constant Poirier, Victor Jallin, chacun 1,00. Flavien Roose, Isidore Duquenne, chacun 0,50. Vannieuwenhuyse, 0,25. Emile Parent, 1,00. Edouard Delannoy, 0,25. Vanhoutte, 1.25. Vêtu, 0,25. Debruyckère, 0,25.

Braem, Deblandre, Poyblant, chacun 0,25; Schaetsaert, 0,10. Kuhn, 0,25. Walter, 0,10. Leman, 0,15. Debiscop, 0,10. Leplat, Emile Billau, Desbouvries, chacun 0,25. Bodart, 0,10. Henri Mathon, 1,00. Louis Prouvost, F. Priem, A. Declercq, H. Billau, E. Balot, J. Reys, Léon Charier, chacun 0,25.

Lebrun, 0.25. F. Vanhauter, 0.10. L. Krabansky, J. Scherpereel, chacun 0.25. A. Noclin, J.-B. Duhamel, chacun 0.10. A. Passaut, 0.15. G. Nève, 0.10. A. Duprez, 0.20. A. Delplace, A. Schwertzig, chacun 0.25. J. Dcheuwels, F. Heddebaut, A. Michel, H. Renard, C. Voet, Ed. Minens, G. Wymels, chacun 0.10. V. Schelstraete, 0.25. Guillaume, Kompe, A. Desbonnets, G. Scalbert, chacun 0,10. Total 47.70. Listes précédentes, 9.716,44. Total général, 9.764.14.

102e liste. — Union artististique et littéraire de Roubaix-Tourcoing, 33 fr. 30. Chambre syndicale des ouvriers ourdisseurs relatifs au tissage, 20 fr. Société de secours mutuels *Saint-Pierre*, 8 fr. — Total 61 fr. 30. — Listes précédentes 9,764 fr. 14. — Total général 9,825 fr. 44.

103e liste. — Maison Lepoutre-Pollet. — L. Gadenne, 0,50. Desomer, Louis Lestienne, Aristide Caulier, chacun 0,25. Léon Roose, 0,20. Edouard Debliquy, 0,25. Alfred Lestienne, 0,10. Oscar Wilfart, 0,25. Charles Colin, 015. Raoul Duquenne, Achille Rose, chacun 0,10. Alois Grœnwghe, 0,20. Allart, 0,10. Henri Delbart, 0,15. Jean Delcroix, Debruyne, chacun 0,10.

Etablissement L. Serrure. — Emile Serrure, 20,00. Ernest Leclercq, Louis Vienne, Joseph Fremesux, Henri Bailly, Mastras, Jean Crick, Henri Delvigne, chacun 0,50. V. Nestor. 1,00. — Total : 27,55. — Listes précédentes : 9,825,44. — Total général : 9,852,99.

104e liste. — Etablissement Auguste Cocheteux. Auguste Cocheteux, 40. Albert Denis, 10. Emile Benoist, 5. Personnel de la maison Cocheteux, 14,05. Total 69,05. Listes précédentes 9.852,99. Total général 9.922,64. (*A suivre.*)

Caisse d'Epargne de Tourcoing

Séances des 2 et 3 mars 1890

DÉSIGNATION DES CAISSES		VERSEMENTS NOMB.	VERSEMENTS NOUV. livrets	VERSEMENTS SOMMES	REMBOURSEM. NOMB.	REMBOURSEM. SOMMES
Tourcoing	dimanche.	133	27	33.491 ..	.63	11.421 31
	lundi.....	84	19	26.375 »	.21	2.248 45
Blanc-Seau.....		5	1	1.221 »	.1	1.290 ..
Croix-Rouge.....		126	29	2 077 »	.6	199 15
Halluin.....		17	6	6.184 »	.7	3.777 65
Linselles.....		48	1	6.275 »	.9	2.231 ..
Roncq.....		10	2	4 347 »	18	5.331 82
Bondues.....		6	2	.380 »	.1	.18 ..
Bousbecques.....		4	1	3 115 »	.4	.201 ..
Neuville.....		3	.	..625 »	.6	.988 ..
Meuveaux.....		1	.	...50 »	.3	..352 70
Total.....		401	88	84.010 ..	139	27.512 08

Ordre de service de la Caisse-Mère

HEURES des séances	HEURES des versements	HEURES des remboursem.
Dimanche de 8 h. 1/2 à midi	de 8 h. 1/2 à 10 h.	à partir de 10 h. 1/4.
Lundi de 5 h. à 6 h. 1/2	de 5 h. à 5 h. 3/4	à partir de 6 heures

Administrateurs du mois de février : A Tourcoing, MM. L. Duhamel, L. Manaut, G. Coraille, P. Six. — Au Blanc-Seau, M. Poissonnier. — A la Croix-Rouge, M. Honoré. — A Halluin, M. Catteau. — A Linselles, M. Bolin. — A Roncq, M. Manessier. — A Bondues, M. Desbonnets. — A Bousbecques, M. Delmotte. — A Neuville M. Lepoutre. — A Meuveaux, M. Lefebvre.

Bureaux : A la Mairie, au rez-de-chaussée, à droite du perron de l'Hôtel-de-Ville. Dans les succursales, les séances ont lieu le dimanche matin. *Le Caissier*, L. LEPUTC.

Du 1er janvier au 31 mars 1890, les séances du dimanche commenceront à 8 heures 1/2. Les versements seront reçus jusqu'à 10 heures, et les remboursements commenceront à 10 heures 1/4 jusqu'à midi. Les excédants de 2,000 francs seront remboursés sans avis.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BERNARD-DUTILLEUL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Hippolyte-Joseph BERNARD, décédé à Monchecourt, le 3 mars 1890, dans sa 60e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 6 mars, à 10 heures, en l'église de Monchecourt. — L'assemblée à la maison mortuaire.

Les amis et connaissances de la famille Henri BAYART-DUBAR qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri-Jules-Joseph BAYART, Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, Marguillier de la paroisse Saint-Joseph, Président du Syndicat de l'Industrie Roubaisienne, décédé à Roubaix, le 2 mars 1890, dans sa quarante-neuvième année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 5 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le jeudi 6 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard d'Armentières.

Les amis et connaissances de la famille LELEU-LORTHIOIR qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Dame Clémentine-Hubertine LORTHIOIR, veuve de M. Jean-François LELEU, décédée à Sailly-lez-Lannoy le 4 mars 1890, dans sa 82e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 6 courant, à 10 heures, en l'église de Sailly. — L'assemblée à la maison mortuaire, route de Lannoy à Willems. L'Obit du mois sera célébré le jeudi 27 mars, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille Jean SALEMBIER, receveur municipal qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Martine SALEMBIER, décédée subitement, le 3 mars 1890, dans sa 46e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 6 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 7 dudit mois, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée rue des Lignes, 16.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Wattrelos, le jeudi 5 mars 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Florimond-Louis DUPIRE, époux de Dame Marie DELERUE, décédé à Wattrelos, le 2 mars 1889, dans sa 50e année, administrédes Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer leprésent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 6 mars 1890, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Louise-Gabrielle DUJACQUIER, décédée à Roubaix, le 1er février 1890, dans sa 24e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

TRIBUNAUX

POLICE CORRECTIONNELLE DE PARIS

Une partie d'écarté

Un chambellan de S. M. le roi de Suède, M. le baron von Mecklembourg, dinait le 4 octobre dernier, au café de Paris, avenue de l'Opéra avec deux riches Chiliens, MM. Bolero et Lastaria qui lui avaient été présentés par un ami commun et avec lesquels il devait traiter une affaire de brevet. Après le dîner qui fut copieux et très arrosé, l'un des Chiliens proposa une petite partie de cartes.

Le baron von Mecklembourg se récusa, en disant qu'il était tellement joueur qu'il se défiait de lui-même et ne voulait pas s'exposer à se laisser entraîner par sa passion; les deux Chiliens se mirent alors à jouer l'un contre l'autre; mais bientôt le baron fut saisi par la contagion de l'exemple, envoya promener ses bonnes résolutions et se mêla à la partie.

Après quelques coups favorables, il eut à essuyer une déveine si étonnamment persistante, qu'il fut bientot en perte de vingt quatre mille francs.

A ce chiffre, le baron résolut de s'arrêter en disant qu'il n'avait pas davantage sur lui, et il compta à son adversaire vingt-quatre billets de mille francs. Mais le senor Bellero insista pour que le baron prit sa revanche.

— Je n'ai plus d'argent, disait le baron.

— Eh bien ! vous jouerez sur parole, répliquait le Chilien.

Bref, en rejoua, le chambella du roi de Suède, quand il s'agit de régler, se trouvait avoir perdu, en plus de ses 24.000 francs, soixante-seize autres mille francs sur parole... Un beau denier !

A ce moment, M. Castaria tira de sa poche une traite en blanc et pria le chambellan de la remplir pour le chiffre de soixante-seize mille francs et de la signer, ce qui fut fait. Après quoi on se sépara froidement.

Le 15 octobre dix jours après, on présentait au baron de Mecklembourg la traite, sur laquelle avaient été ajoutés ces simples mots : « Payable à vue. » Il refusa de payer et porta plainte entre les mains du procureur de la république, disant avoir été victime d'une escroquerie.

D'après lui, l'un des Chiliens, le senor Bolero, sous prétexte de s'intéresser à son jeu, se serait tenu derrière lui pendant la partie d'écarté et aurait fait des signes à son partenaire.

Le parquet n'a pas suivi sur cette plainte un peu tardive. Mais le senor Lastaria s'est trouvé diffamé et il poursuit devant la 11e chambre, le chambellan du roi de Suède pour dénonciation calomnieuse.

L'affaire venait hier. Après plaidoiries de Me Crochard et de Me Berryer, le jugement a été renvoyé à huitaine.

BIBLIOGRAPHIE

Le 10e fascicule du **Dictionnaire d'histoire, de biographie, de géographie,** etc., etc., par Dezobry et Bachelet, contient entre autres articles une appréciation très intéressante de la politique de *Gambetta*, par un écrivain d'une haute compétence. M. Joseph Reinach ; des articles particulièrement attachants sur : l'ordre des *Franciscains*, son origine, ses différents groupes, membres illustres ; l'institution des *Francs-maçons*, son origine légendaires, ses cérémonies, ses mots d'ordre ; *Frédéric Ier*, *Frédéric Guillaume Ier*, *Frédéric II*, les artisans de la grandeur prusienne ; les *funérailles*, chez les Anciens, les *funérailles* des rois de France.

Récit des dernières *funérailles* royales à St-Denis, celles de Louis XVIII; récit des *funérailles* de Napoléon Ier; *Garibaldi* et les chemises rouges; *Garrick*, l'acteur anglais qui ressuscita Shakespaere; la *Gaule* indépendante, la *Gaule* romaine, la *Germanie* détails peu connus sur la religion, le dieu Teutsch et son fils Odin; *Goethe*, critique littéraire, par M. St-René-Taillandier.

Prix du fascicule. 1 fr. L'ouvrage est complet en 25 fascicules, Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

A. BOUTRY, ENTREPr

36, rue de l'Espérance, Roubaix

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS

SPÉCIALEMENT :

VOIRIE : Pavages, Sables et Graviers

NIVELLEMENTS DE TERRAINS

AVEC GRAND MATÉRIEL

Fourniture et pose de voies ferrées

BATIMENT : Couverture, Zinguerie et Plomberie

Réparations. Grande célérité

MARCHÉS A TERME

Cours du 5 Mars 1890

LAINES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — TYPE SUPRA IRRÉDUCTIBLE — Cote précéd	Cote dujour	TYPE 1 QUAL. A FABRIQUE — Cote précéd	Cote dujour	TYPE 2 QUALITÉ COURANTE — Cote précéd	Cote dujour	Peignés d'Australie — TYPE A Q. COUR. A CHAINE — Cote précéd	Cote dujour	TYPE B Q. B. M. A TRAME — Cote précéd	Cote dujour	TYPE C Q. SEC. A TRAME — Cote précéd	Cote dujour	TYPE A B QUAL. Pr TEINTURE — Cote précéd	Cote dujour	ANVERS (par voie télégraphique) Peignés Buenos-Ayres — Français A — Cote précéd	Cote dujour	Allemands B — Cote précéd	Cote dujour	Allemands M — Cote précéd	Cote dujour
Janvier	.....	.....	6.00	6.00	5.80	5.80	.....	.....	.....	.....	.....	.....